

Serait-ce juste et équitable que tous les édifices
publics soient placés dans la même partie de
la commune? Ne devrait-on pas partager les
avantages comme l'on partage les charges communales
Mais encore est-il bien convenable de placer toutes
les écoles dans le plus bas de la partie de Mussy
qui se trouve à 30 mètres de la rivière ou souvent
se font appercevoir pendant les hivres des brouillards
que l'on n'aperçoit pas cent mètres au-dessus